

Valbelle, le 22 mars 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 17 mars 2021 à 18h30.

Présents : Mesdames BOTTAGISI, LYON et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusées : Mmes GONNET et CURATOLO.

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGETS PRINCIPAL ET EAU 2020.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que le compte de gestion est le document comptable tenu par le percepteur qui retrace toutes les opérations de l'année.

Les comptes de gestion énoncés et commentés par M. le Maire se décomposent ainsi :

Compte de gestion budget principal :	Section de Fonctionnement :	excédent de 195 631.29 €
	Section d'Investissement :	déficit de 83 615.69 €

Résultat global : excédent de 112 015.60 €

Compte de gestion budget de l'eau :	Section d'exploitation :	excédent de 39 404.20 €
	Section d'investissement :	déficit de 29 091.29 €

Résultat global : excédent de 10 312.91€

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGETS PRINCIPAL ET EAU 2020.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que le compte administratif est le document comptable tenu par la commune qui retrace toutes les opérations de l'année. Il doit être en concordance avec le compte de gestion tenu par le percepteur. Comme la loi l'exige M. le Maire quitte la salle lors du vote qui est alors présidé par M. le 1er Adjoint.

Les comptes administratifs 2020, principal et eau, en concordance avec les comptes de gestion, sont approuvés à l'unanimité par les conseillers.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS PRINCIPAL ET EAU 2020.

M. le Maire rappelle cette opération comptable qui consiste en la nécessité d'affecter les résultats de fonctionnement des budgets :

Budget principal : le déficit d'investissement est de 83 615.69 €.

Il y a cette année des restes à réaliser en dépenses 500.00 € et en recettes 12 640.00 €.

Ce qui nécessite un besoin en financement de 71 475.69 €

Il est donc proposé d'affecter 71 475.69 € à l'article 1068 section d'investissement pour apurement du déficit, il est aussi proposé d'affecter le solde, soit 124 155.60 € à l'article 002 du budget, « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget eau : compte-tenu du résultat de la section d'exploitation d'un montant de 39 404.20 €, et du résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 29 091.29 €, il est proposé d'affecter 29 091.29 € à l'article 1068 section investissement pour apurement du déficit et il est aussi proposé d'affecter le solde, soit 10 312.91 € à l'article 002 du budget, « excédent de fonctionnement reporté ».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

4. ACHAT MATÉRIEL SCOLAIRE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AU TITRE DU FRAT

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'acheter du matériel pour équiper la nouvelle classe qui ouvrira en septembre. Ce matériel comprend des bureaux et des chaises pour les élèves, un tableau, un bureau, une chaise, un ordinateur pour l'enseignant. Le montant total de cet investissement est de 11 606 €. La Région peut subventionner ce type d'acquisition à un taux de 70 %. Accord à l'unanimité des conseillers pour demander la subvention et acheter le matériel.

5. TRAVAUX DE PEINTURE-APPROBATION DEVIS

M. le Maire annonce qu'il est nécessaire de réaliser divers travaux de peinture et d'entretien à la salle polyvalente, aux boiseries du préau de l'école et aux portes des garages de la grange. Le devis de l'entreprise JOLY se monte à 4590 €. Cette entreprise est en capacité de réaliser en plus des travaux de peinture les petits travaux d'entretien nécessaires. Accord à l'unanimité des conseillers.

6. DEVIS POUR LA RÉALISATION DU BILAN 24 HEURES DE LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il est obligatoire de faire un bilan 24 heures pour la station d'épuration. Ce bilan permet de mesurer les performances épuratoires de la station.

Monsieur le Maire propose d'adopter le devis de IT 04, l'Agence Départementale à laquelle la commune est adhérente et qui fait un très bon travail.

Le montant du devis est de 900€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le devis de l'Agence Départemental IT 04 pour la réalisation du bilan 24 heures pour un montant de 900.00 € H.T.

7. CONTRAT DE MAINTENANCE ENTRETIEN STÉRILISATEUR UV, ENTRETIEN DE LA CHAMBRE DES VANNES DU RÉSERVOIR EAU POTABLE ET ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de maintenance pour l'entretien du stérilisateur UV, de la chambre des vannes du réservoir et de la station d'épuration. 3 entreprises ont fait une offre. Le conseil choisit à l'unanimité l'entreprise MAGAUD qui présente le devis le moins élevé (environ la moitié des autres devis) d'un montant annuel de 835 €. Cette entreprise était déjà en charge de cette maintenance.

8. QUESTIONS DIVERSES

Demande de servitude sur parcelles appartenant à la commune.

La Société du Canal de Provence (SCP) étend son réseau d'eau brute et va effectuer des travaux de poses de nouvelles canalisations. Ces canalisations empruntant entre autre 2 parcelles appartenant à la commune, la SCP demande l'octroi d'une servitude pour les poser. Une indemnité forfaitaire de 242 € sera versée à la commune par la SCP. Considérant que ces canalisations peuvent apporter un service supplémentaire aux agriculteurs de la commune et qu'elles ne gênent en rien la commune, le Maire propose d'accepter de signer la convention de servitude. Accord à l'unanimité des conseillers.

La séance est levée à 19 H 45.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves